

<b>Zeitschrift:</b>	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
<b>Herausgeber:</b>	Société de communication de l'habitat social
<b>Band:</b>	14 (1941)
<b>Heft:</b>	12
<b>Artikel:</b>	Le Pavillon Galland : notes de M. le conseiller administratif Schönau
<b>Autor:</b>	Schönau, Henri
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-121530">https://doi.org/10.5169/seals-121530</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 22.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Le Pavillon Galland

Notes de M. le conseiller administratif Schoenau,  
délégué au Service social de la ville de Genève.

Sur la proposition du Conseil administratif de la ville de Genève, le Conseil municipal, dans sa séance du 30 novembre 1937, a pris un arrêté dont le premier article est ainsi conçu :

« Le Conseil administratif est autorisé à faire construire, sous le contrôle de ses services, sur une parcelle cédée par l'Hospice général à la ville, un bâtiment destiné à l'hospitalisation des vieillards nécessiteux. »

Rappelons tout d'abord la mémoire de feu Charles Galland. Ma première pensée va à la mémoire de ce grand bienfaiteur de la ville de Genève. Grâce à sa libéralité nous avons pu réaliser l'œuvre aujourd'hui terminée.

De nos jours plus que jamais, l'homme arrivé à l'âge où ses capacités physiques faiblissent doit être soutenu par la collectivité. L'initiative individuelle n'est plus à même de parer à cette situation. Le chômage, les occasions de travail toujours plus rares, l'absence de secours familiaux, le coût élevé de la vie et enfin l'insécurité matérielle contribuent à rendre tragique l'existence du vieux travailleur.

Comment remédier à cet état de choses ? Par une assistance pécuniaire ou par l'hospitalisation ? Les deux systèmes ont leurs partisans ou leurs adversaires, aussi est-il préférable de laisser à l'intéressé la faculté de choisir. Cette formule, en usage auprès de nos institutions de bienfaisance, paraît donner toute satisfaction.

Genève possède le superbe domaine de Vessy. Malgré son importance, il ne possède plus la capacité voulue pour permettre d'accueillir toutes les demandes et nos vieillards sont trop souvent obligés d'attendre d'avoir atteint l'âge de soixante-huit ans pour être hospitalisés.

Telles sont les raisons pour lesquelles le Service social de la ville de Genève a estimé qu'il ne pouvait être fait un meilleur emploi des revenus disponibles du Fonds Galland destinés aux œuvres sociales que de construire une annexe à la maison existant déjà. Cette initiative permettra d'améliorer le sort de maints vieux travailleurs.

Cette réalisation, placée sous le contrôle d'une délégation du Conseil administratif composée de MM. Jean Uhler, président ; Emile Unger, chargé de suivre la construction et du soussigné, est achevée. Elle doit rendre hommage à l'esprit d'heureuse collaboration qu'elle a rencontré auprès de la Commission administrative de l'Hospice général et particulièrement de son président, M. William Martin.

Aujourd'hui, nos vétérans en prennent possession. Puissent-ils, au milieu de notre belle campagne genevoise, profiter longtemps d'un repos bien mérité.

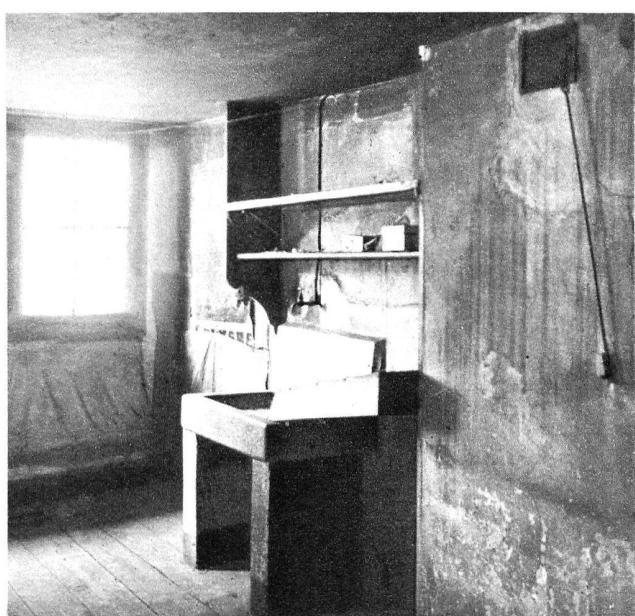
Henri SCHOENAU.

Une partie de notre population loge dans des conditions déplorables. Il nous a paru utile de montrer ici quelques exemples pour souligner l'importance d'une réalisation comme celle du Pavillon Galland.

(La Rédaction.)

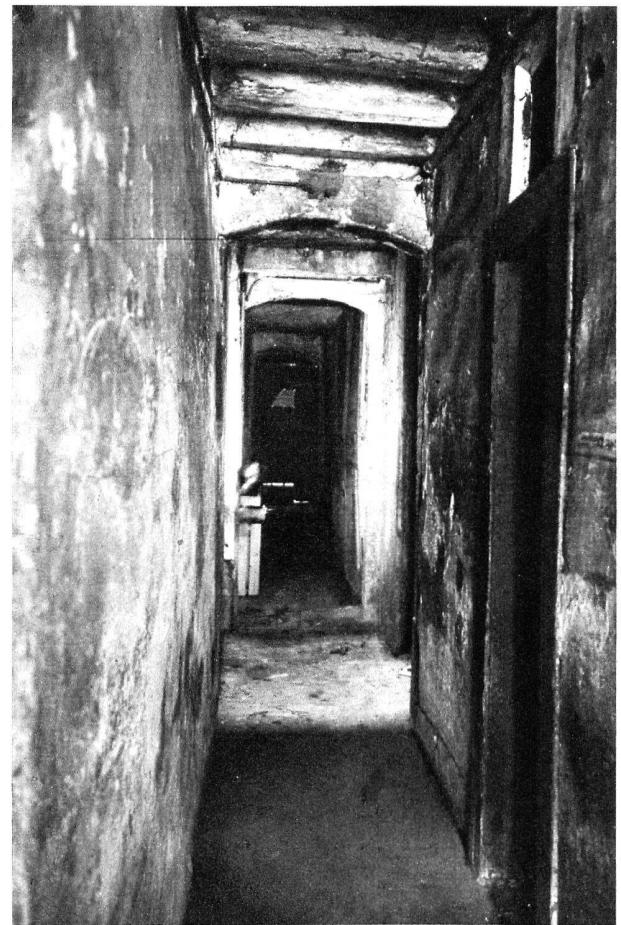


Grand'Rue.



Rue des Chaudronniers. (Photos Molly.)

Rue de la Fontaine.



Rue de la Fontaine. (Photos Molly.)